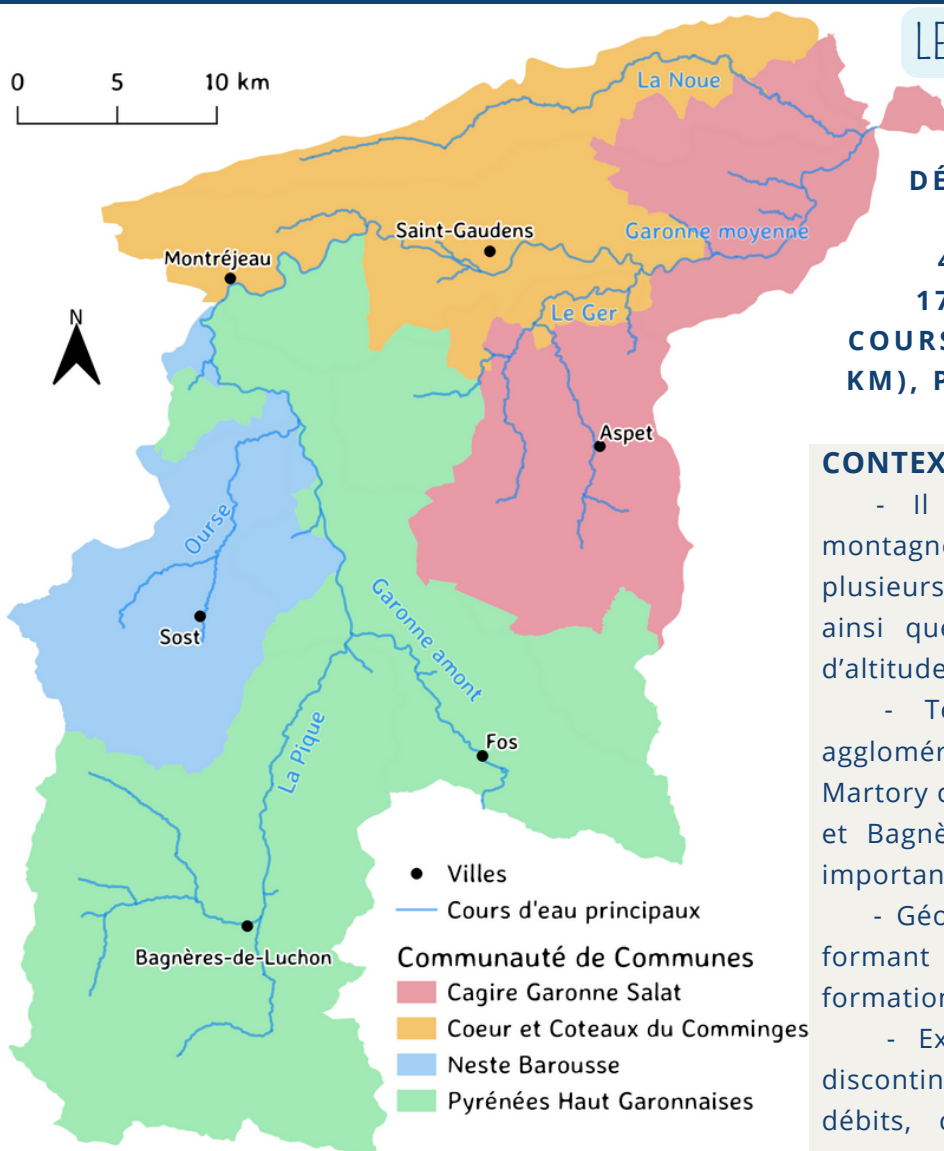


SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

BULLETIN D'INFORMATION N°1



LE BASSIN VERSANT GARONNE AMONT

SUPERFICIE : 1400 KM²

RÉGION OCCITANIE

**DÉPARTEMENTS HAUTE-GARONNE ET
HAUTES-PYRÉNÉES**

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

173 COMMUNES, 87 652 HABITANTS

**COURS D'EAU PRINCIPAUX : GARONNE (88,5
KM), PIQUE (17,4 KM), NOUE (29,4 KM), GER
(22, 8 KM), OURSE (8,9 KM)**

CONTEXTE :

- Il a la particularité d'intégrer une région montagneuse avec le bassin versant de la Pique dont plusieurs sommets dépassent les 3000 m d'altitude ainsi que des secteurs de plaine à l'aval (400 m d'altitude environ).

- Territoire majoritairement rural. Quelques agglomérations comme Saint-Gaudens ou Saint-Martory concentrent la majeure partie de la population et Bagnères-de-Luchon génère un flux de touristes important en période hivernale et estivale.

- Géologie : socle granitique, formations calcaires formant des systèmes karstiques et ensemble de formations fluvio-glaciaires.

- Exemples de problématiques du territoire : discontinuité du transit sédimentaire, variation des débits, continuité piscicole et mammifères semi-aquatiques, urbanisation sur des cônes torrentiels et/ou en zone inondable, invasion d'espèces exotiques envahissantes, présence de nombreux merlons de curage aux abords des cours d'eau, ...

LES COMPETENCES DU SYNDICAT

Le SMGA a été créé le 1er septembre 2019 et **intervient uniquement dans le cadre de l'intérêt général**. Il exerce les compétences relevant de la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** soit les items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement du bassin versant.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

LES ACTIONS MENEES PAR LE SYNDICAT

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) : document cadre de planification pluriannuelle des interventions et des moyens mis en œuvre pour répondre à des enjeux d'intérêt général. Il s'agit d'un **programme d'intervention portant sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau du bassin versant** afin de restituer aux rivières l'ensemble de leurs fonctions, d'améliorer leurs capacités d'écoulement ainsi que la stabilité des berges en respectant et en préservant l'écosystème.

A ce jour, le PPG est en cours d'élaboration et sera soumis à concertation dans le courant de l'automne 2022. Ensuite suivra le dépôt du dossier réglementaire auprès des services de l'Etat, pour une validation dans le courant de l'année 2023. Les premiers travaux dans le cadre de ce PPG sont envisagés pour 2024.

TRAVAUX EN COURS D'EAU : équipe en régie (Brigade Verte) qui a pour missions d'enlever les embâcles, d'arracher les plantes invasives telles que la renouée du Japon ou le Buddléia, de procéder à la réintroduction de plantes locales, de restaurer le bon fonctionnement des berges par des techniques végétales (replantations, fascinage) ... sur le bassin du Ger-Job.

CONSEILS & ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS (PRIVES ou PUBLICS) : l'équipe du syndicat accompagne sur le volet technique et/ou administratif toute personne souhaitant réaliser des travaux sur les cours d'eau.



La Pique à Cierp-Gaud (31)



Travaux d'enlèvement d'embâcles sur le Ger (31)

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) : une démarche de Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un PAPI a été initiée sur le territoire du SMGA et approuvée par le Préfet coordonnateur de bassin le 6 avril 2021. Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. A partir d'un diagnostic permettant de caractériser la vulnérabilité du territoire aux inondations, une stratégie globale d'intervention partagée entre acteurs de la prévention est établie et déclinée dans un programme d'actions. Ce programme d'actions concerne 7 axes de la gestion des risques d'inondation, par exemple : l'amélioration de la connaissance, l'alerte et la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité, ...

A ce jour, le PEP-PAPI est en cours d'élaboration. Les ateliers de concertation avec les élus se sont tenus le mercredi 29 juin 2022 dans les locaux du SMGA. Le PEP-PAPI a été présenté accompagné des fiches « actions ». A l'automne 2022, le Syndicat déposera le dossier auprès des services de l'Etat, pour une validation dans le courant de l'année 2023.

CRUE DU 9 AU 11 JANVIER 2022

Évènement météorologique ayant généré la crue : épisode de précipitations de dynamique océanique dans un flux de Nord-Ouest qui a débuté le 09 janvier 2022 vers 00 h avec la mise en place d'un corps orographique sur les Pyrénées et la montagne Noire et s'est achevé le 10 janvier 2022 vers 23 h.

Pluviométrie abondante : les pluies ont dépassé sur tout ou partie du relief pyrénéen 100 mm et 70 mm sur le Piémont.

Conséquences sur le territoire du SMGA : dégâts essentiellement matériels (habitations, perte de terres agricoles, voiries, ...). Au total, ce sont 25 communes sur les 173 communes du territoire du SMGA qui font état d'une reconnaissance de catastrophe naturelle (CATNAT) pour l'évènement « Inondations et coulées de boue du 9 janvier 2022 au 12 janvier 2022 » sur les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

A noter que la reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle est prononcée si des biens assurés sont touchés et à condition que les communes la sollicitent.

Le SMGA a procédé à la réalisation d'un RETour d'EXpérience (RETEX) sur le volet inondation afin de produire une trace durable pour la mémoire collective, de procéder à sa diffusion et d'améliorer ou d'adapter les dispositifs de prévention.

TRAVAUX POST-CRUE

Plusieurs torrents ont transporté des matériaux et déposé au niveau des cônes de déjections (soit dans le lit naturel, soit dans des ouvrages de correction torrentielle), empêchant alors le libre écoulement. Il demeure un risque résiduel important de divagation des torrents dans des secteurs à enjeux. C'est pourquoi, dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMGA a souhaité mener des travaux d'urgence de restauration de la capacité des écoulements pour la sécurité des biens et des personnes. A noter que cette intervention est ponctuelle suite à un épisode particulier et ne présage pas de la gestion future du torrentiel et des ouvrages dédiés à la gestion du risque torrentiel. Les travaux ont été effectués après l'obtention des arrêtés préfectoraux.



AVANT TRAVAUX - Ruisseau du Picoun à Antignac (31)



APRES TRAVAUX - Ruisseau du Picoun à Antignac (31)

L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

Président : Alain Fréchou - **Directeur** : Régis Martinet - **Chargée de mission Rivières** : Ségolène Duchêne
Technicienne Rivières : Laëtitia Goni-Lizoain - **Apprenti Technicien Rivières** : Alexis Morscheidt
Responsable administrative : Nathalie Ader

Encadrant de la Brigade Verte : Frédéric FAURE - Agents de la Brigade Verte



HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY
31210 MONTREJEAU
TEL : 05 62 00 79 38
MAIL : CONTACT@SM-GARONNE-AMONT.FR
SITE INTERNET : HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/